

FRANCE – Du maïs OGM cultivé en 2013 ?

Description

La France a décrété un moratoire sur la culture du maïs OGM (MON810) en 2008, puis de nouveau en 2013... Le gouvernement avait tardé à publier l'arrêté d'interdiction (pris le 18 mars 2012 alors que



Cette possibilité prendrait-elle une tournure plus concrète ? Un exploitant agricole du sud-ouest a envoyé à Inf'OGM le document que sa coopérative, les Silos Vicois, venait de lui faire parvenir... Et surprise, la coopérative demande aux agriculteurs de déclarer la surface cultivée avec des variétés transgéniques et de s'engager à « *être en mesure de tracer et d'isoler physiquement chaque type de production (classe A, OGM ou autre)* ».

Étant donné l'ampleur et la virulence du débat sur les OGM, ces quelques lignes méritent attention. Il semble en effet difficile de croire que ce document n'est qu'un reste de l'année 2007 où environ 22 000 hectares de maïs GM avaient été cultivés, légalement en France.

Contacté par Inf'OGM, Eric Magné, directeur commercial de la coopérative, nous a précisé que cette démarche servait surtout à « *se prémunir* », car, pour lui, « *il est possible que des agriculteurs aient acheté des semences transgéniques par la bande* », c'est-à-dire en Espagne où plus de 136 000 hectares de maïs MON810 ont été semés en 2013. Se prémunir en mettant en place les éléments

d'une traçabilité documentaire car leurs clients, principalement des fabricants d'aliments, souhaitent savoir si le maïs qu'on leur livre est ou non transgénique. Selon Eric Magné, ce document n'est pas propre à cette coopérative. Cette précaution est prise aussi par d'autres, notamment celles qui se sont engagées dans la « Charte Qualité Maïs Classe A », mise en place dans le Sud Ouest [\[2\]](#). Enfin, M. Magné nous a appris que la coopérative les Silos Vicois ne réalisait plus de tests ADN depuis 2011, car aucune trace d'ADN génétiquement modifié dans les lots analysés n'était trouvée depuis plusieurs années.

En mars 2012, le directeur du service régional de protection végétale (SRPV) de l'Aquitaine, en charge de ces analyses, nous avait appris qu'il n'avait pas reçu de consigne particulière pour cette saison. Pourtant, l'État ne devrait-il pas prendre en charge quelques analyses pour s'assurer que le moratoire décrété est bel et bien respecté ?

date créée

13 Nov 2013